

Allianz Global Investors Fund

Allianz Global Investors Fund P.O. Box 179 L-2011 Luxembourg

Adresse

Avril 2024

Allianz Global Investors Fund - Allianz Emerging Europe Equity Ségrégation des actifs/Liquidation/Fusion

Cher Actionnaire,

Depuis le 1^{er} mars 2022, le calcul de la VNI, les souscriptions, les rachats et les conversions d'actions du compartiment Allianz Global Investors Fund - Allianz Emerging Europe Equity (le « Compartiment initial ») ont été suspendus en raison des mesures restrictives prises par l'UE en réponse à la situation actuelle en Ukraine. Étant donné que le Compartiment initial est fortement exposé aux actions russes, les sanctions internationales qui s'appliquent à ces actions ont rendu impossible la fourniture d'une évaluation fiable et solide de ces actifs, d'où la nécessité de la suspension. Cette situation demeure inchangée à la date du présent Avis aux Actionnaires.

Après avoir suivi en permanence la situation économique du Compartiment initial et examiné les options permettant de repositionner ce compartiment de manière à optimiser la proposition de valeur, le Conseil d'administration d'Allianz Global Investors Fund (SICAV) (la « Société ») a décidé de prendre les mesures suivantes :

- **Ségrégation des actifs** : le Compartiment initial sera scindé en deux compartiments, le Compartiment initial conservant les actifs russes illiquides et les actifs liquides étant transférés vers le nouveau compartiment Allianz Global Investors Fund – Allianz Emerging Europe Equity 2 (le « Nouveau compartiment » ou « Compartiment absorbé »).

Allianz Global Investors Fund
6A, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
P.O. Box 179
L-2011 Luxembourg

Tél. +352 463 463-1
Fax +352 463 463-620
E-mail info-lux@allianzgi.com
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Senningerberg
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :
Silvana Pacitti
Oliver Drissen
Hanna Duer
Carina Feider
Heiko Tilmont

Allianz Global Investors Fund

Allianz Global Investors Fund P.O. Box 179 L-2011 Luxembourg

- **Liquidation du Compartiment initial** : après le transfert des actifs liquides, le Compartiment initial sera mis en liquidation.
- **Fusion du Nouveau compartiment** : enfin, un mois après le transfert des actifs liquides, le Nouveau compartiment sera fusionné avec un compartiment existant de la Société, à savoir le compartiment Allianz Global Investors Fund - Allianz Emerging Markets Equity SRI (le « Compartiment absorbant »).

I. Ségrégation des actifs

Après avoir suivi en permanence la situation des actions russes détenues au sein du Compartiment initial, Allianz Global Investors GmbH, agissant par l'intermédiaire de sa succursale luxembourgeoise (« la Société de gestion ») et en consultation avec le Conseil d'administration de la Société, a étudié la possibilité de prendre des mesures défendant au mieux les intérêts des investisseurs et susceptibles de leur donner la possibilité de présenter leurs actions au rachat ou de générer de toute autre manière de la liquidité.

Par conséquent, le Conseil d'administration de la Société a décidé, après consultation de la Société de gestion, de scinder le Compartiment initial en deux compartiments. Après la scission, les investisseurs existants seront investisseurs du Compartiment initial et du Nouveau compartiment de manière proportionnelle, reflétant leur investissement dans le Compartiment initial. Dans le cadre de la scission du compartiment, les titres liquides (on entend par titres liquides les titres qui peuvent être vendus immédiatement et/ou convertis en espèces) seront transférés au Compartiment absorbant, tandis que les titres illiquides (on entend par titres illiquides les titres qui ne peuvent être vendus immédiatement et/ou convertis en espèces, par exemple en raison de sanctions, comme les titres russes) demeureront au sein du Compartiment initial.

Les investisseurs pourraient donc, d'une part, participer au Nouveau compartiment avec les actifs liquides et, d'autre part, rester investisseurs du Compartiment initial.

Cette ségrégation des actifs prendra effet le 13 mai 2024.

Les coûts de vente de certains titres non négociables et de titres assortis de droits de timbre/de frais de transfert importants dans le cadre de la ségrégation seront supportés par le Compartiment initial.

Les coûts de transfert des actifs du Compartiment initial vers le Nouveau compartiment seront supportés par la Société de gestion.

II. Liquidation du Compartiment initial

Société	Nom du Compartiment	Catégorie d'Actions	ISIN	WKN
Allianz Global Investors Fund	Allianz Emerging Europe Equity	A (EUR)	LU1992127883	A2PJ31
		A (USD)	LU1992127966	A2PJ32

Après mûre réflexion, le Conseil d'administration de la Société a par ailleurs décidé de liquider le Compartiment initial à compter du 13 mai 2024 (la « Date de liquidation »). En raison de l'illiquidité susmentionnée des actions russes et du faible niveau d'actifs sous gestion compte tenu du transfert des actifs liquides, le Compartiment initial ne sera plus en mesure de poursuivre correctement sa stratégie

Allianz Global Investors Fund
6A, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
P.O. Box 179
L-2011 Luxembourg

Tél. +352 463 463-1
Fax +352 463 463-620
E-mail info-lux@allianzgi.com
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Senningerberg
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :
Silvana Pacitti
Oliver Drissen
Hanna Duer
Carina Feider
Heiko Tilmont

Allianz Global Investors Fund

Allianz Global Investors Fund P.O. Box 179 L-2011 Luxembourg

d'investissement et de maintenir un portefeuille d'investissements diversifié. Afin de lever toute ambiguïté, l'achèvement de la liquidation dépend de la liquidité des titres russes restant au sein d'Allianz Emerging Europe Equity. La liquidation ne pourra être achevée que lorsque la situation géopolitique et le régime de sanctions permettront la cession de ces actifs.

Les frais de liquidation seront également supportés par la Société de gestion.

Pour toute autre question concernant la liquidation, veuillez consulter votre conseiller financier ou contacter la Société de gestion ou l'un des Agents d'information, comme indiqué dans le Prospectus. De plus amples informations sont disponibles dans le rapport d'audit annuel de la Société et les modifications concernant le Compartiment initial seront communiquées et/ou publiées aux investisseurs.

Des informations supplémentaires peuvent vous être fournies sur demande.

Veuillez noter que la Date de liquidation susmentionnée est fixée en fonction du statut actuel des jours fériés du compartiment. Il peut arriver que des jours fériés imprévus/ponctuels soient annoncés sur certains marchés, ce qui empêcherait le calcul de la valeur nette d'inventaire de l'Ancien compartiment, ce qui entraînerait la nécessité de modifier la Date de liquidation à la prochaine date d'évaluation.

III. Fusion du Nouveau compartiment

Après le transfert des actifs liquides vers le Nouveau compartiment, vous détiendrez des actions de ce Nouveau compartiment sur votre compte-titres.

Ce Nouveau compartiment ne sera établi qu'à titre temporaire. Par conséquent, le portefeuille sera trop concentré sur une région (Europe émergente, hors Russie) qui, selon la Société de gestion, n'est pas suffisamment attrayante sur le plan commercial pour attirer une demande suffisante des investisseurs et/ou conserver suffisamment d'actifs sous gestion pour assurer une gestion économiquement efficace du Nouveau compartiment. Par conséquent, il est estimé que la fusion du Nouveau compartiment avec le Compartiment absorbant permettra de rationaliser la gamme de produits et offrira aux investisseurs du Nouveau compartiment une alternative d'investissement plus rentable et particulièrement liquide.

Par conséquent, et après mûre réflexion, le Conseil d'administration de la Société a conclu qu'il est dans l'intérêt des investisseurs de fusionner les compartiments susmentionnés comme exposé dans le tableau ci-après :

Nom du Compartiment	Compartiment absorbé		Compartiment absorbant	
	Allianz Global Investors Fund - Allianz Emerging Europe Equity 2		Allianz Global Investors Fund - Allianz Emerging Markets Equity SRI	
Catégories d'Actions	Catégorie d'Actions	Code ISIN / N° de titre allemand	Catégorie d'Actions	Code ISIN / N° de titre allemand
		A (EUR)	LU2749522293/A40188	A (EUR)
	A (USD)	LU2749522376/A40189	A (USD)	LU2754996093/A401P5
Date de fusion	25 juin 2024			

Allianz Global Investors Fund
6A, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
P.O. Box 179
L-2011 Luxembourg

Tél. +352 463 463-1
Fax +352 463 463-620
E-mail info-lux@allianzgi.com
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Senningerberg
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :
Silvana Pacitti
Oliver Drissen
Hanna Duer
Carina Feider
Heiko Tilmont

Allianz Global Investors Fund

Allianz Global Investors Fund P.O. Box 179 L-2011 Luxembourg

Comparaison des politiques d'investissement et des profils de risque

Nom du Compartiment	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
	Allianz Global Investors Fund -	Allianz Global Investors Fund -
	Allianz Emerging Europe Equity 2	Allianz Emerging Markets Equity SRI
Objectif d'investissement	Accroissement du capital à long terme via l'investissement sur les marchés d'actions émergents européens.	Accroissement du capital à long terme via l'investissement dans des Actions (titres de participation) des Marchés émergents mondiaux conformément à la Stratégie d'investissement socialement responsable (« Stratégie ISR »). Le Gestionnaire d'investissement peut mettre en œuvre des stratégies de change dites « overlay » et ainsi contracter des risques de change distincts sur les devises des États membres de l'OCDE, quand bien même le Compartiment ne détiendrait aucun actif libellé dans lesdites devises.
Catégories d'actifs autorisées	Le Compartiment investit au moins 70 % de ses actifs sur les Marchés émergents d'Europe ou dans des pays qui composent l'indice MSCI EFM Europe+ CIS (E+C).	Le Compartiment investit au moins 70 % de ses actifs sur les Marchés émergents et/ou dans des pays qui composent le MSCI Emerging Markets Ext. SRI 5% Issuer Capped.
	Le Compartiment n'investira pas dans des titres d'émetteurs domiciliés en Fédération de Russie.	
		Le Compartiment peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs en dépôts et/ou en Instruments du marché monétaire et/ou (dans la limite de 10 % des actifs du Compartiment) dans des fonds monétaires
		Le Compartiment peut investir jusqu'à 30 % de ses actifs sur le marché des Actions A chinoises.
		La Stratégie ISR (y compris les critères d'exclusion) s'applique. Le modèle précontractuel du Compartiment décrit toutes les informations pertinentes concernant le champ d'application, les informations détaillées et les exigences de la stratégie, ainsi que les critères d'exclusion appliqués.
		Au moins 90 % du portefeuille du Compartiment seront évalués par une Notation ISR. Le portefeuille à cet égard ne comprend pas de dérivés non notés ni d'instruments non notés par nature (par exemple, les liquidités et les Dépôts).
		Au moins 20 % de l'univers d'investissement du Compartiment sont considérés comme non investissables (c.-à-d. seront exclus) sur la base d'une Notation ISR.
		La Restriction d'investissement VAG s'applique.
	La Restriction LAFI (Alternative 1) s'applique, toutefois le Compartiment investit au moins 51 % de ses actifs dans des Participations au capital conformément à l'Article 2 de la Section 8 de la loi LAFI.	La Restriction LAFI (Alternative 1) s'applique, toutefois le Compartiment investit au moins 70 % de ses actifs dans des Participations au capital conformément à l'Article 2 de la Section 8 de la loi LAFI.
Indice de référence	MSCI Emerging Markets Europe 10-40 Total Return Net	Indice de référence : MSCI Emerging Markets Ext. SRI 5% Issuer Capped Total Return Net L'Indice de référence n'est pas totalement en phase avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment. Le Compartiment et l'Indice de référence utilisent tous deux une combinaison de filtrage ISR et d'exclusion de secteurs controversés et de violations du Pacte mondial des Nations unies. Les critères de filtrage et d'exclusion spécifiques de l'Indice de référence s'écartent de la stratégie d'investissement du

Allianz Global Investors Fund
6A, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
P.O. Box 179
L-2011 Luxembourg

Tél. +352 463 463-1
Fax +352 463 463-620
E-mail info-lux@allianzgi.com
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Senningerberg
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :
Silvana Pacitti
Oliver Drissen
Hanna Duer
Carina Feider
Heiko Tilmont

Allianz Global Investors Fund

Allianz Global Investors Fund P.O. Box 179 L-2011 Luxembourg

Nom du Compartiment	Compartiment absorbé		Compartiment absorbant	
	Allianz Global Investors Fund - Allianz Emerging Europe Equity 2		Allianz Global Investors Fund - Allianz Emerging Markets Equity SRI	
Priorité de placement	Marchés d'actions émergents européens		Compartiment. Les détails de la méthodologie de l'Indice de référence sont disponibles sur www.msci.com . Actions (titres de participation) des Marchés émergents mondiaux conformément à la Stratégie d'investissement socialement responsable (« Stratégie ISR »).	
Critère SFDR	Le Compartiment satisfait uniquement aux exigences de transparence prévues par l'article 6 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité		Le Compartiment satisfait aux exigences prévues par l'article 8 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité	
Définitions	<p>OCDE désigne l'Organisation de coopération et de développement économiques.</p> <p>La Stratégie ISR désigne la stratégie d'investissement spécifique d'un Compartiment, qui se conforme aux principes d'un « investissement socialement responsable ». La description détaillée du processus d'investissement et des exigences de la Stratégie ISR est disponible dans les modèles précontractuels du Compartiment concerné, qui figurent dans l'annexe du présent Prospectus.</p> <p>Restriction d'investissement VAG désigne le fait qu'un Compartiment, indépendamment des Principes spécifiques de sa Catégorie d'actifs, de son objectif d'investissement individuel et de ses restrictions d'investissement qui continuent à s'appliquer pleinement, dans la mesure où il investit dans (1) des ABS/MBS, ne peut qu'investir dans des ABS/MBS ayant, au moment de l'acquisition, une notation d'au moins BBB- (Standard & Poor's et Fitch), d'au moins Baa3 (Moody's) ou une notation équivalente d'une autre Agence de notation ou, en l'absence de notation, de qualité comparable tel qu'établi par le Gestionnaire d'investissement et qui ont été admis ou intégrés sur un marché officiel ou si l'émetteur possède son siège social dans un État signataire de l'Accord sur l'EEE ou un État membre à part entière de l'OCDE et dans la mesure où il investit dans (2) des Titres de créance (hors ABS/MBS), ne peut qu'investir dans des Titres de créance ayant, au moment de l'acquisition, une notation d'au moins B- (Standard & Poor's et Fitch), d'au moins B3 (Moody's) ou une notation équivalente d'une autre Agence de notation ou, en l'absence de notation, de qualité comparable tel qu'établi par le Gestionnaire d'investissement. En outre, la Restriction d'investissement VAG implique que, dans le cas où deux notations différentes sont disponibles, la plus basse prévaut. Si trois ou plus de trois notations différentes sont disponibles, la deuxième notation la plus haute prévaut. Une notation interne réalisée par le Gestionnaire d'investissement ne peut être envisagée qu'en cas de conformité avec les exigences définies par la circulaire allemande BaFin 11/2017 (VA). Les actifs tels que mentionnés à la phrase 1 et dont la notation a dû être revue à la baisse sous le seuil de notation minimale indiqué à la phrase 1 ne doivent pas représenter plus de 3 % des actifs du Compartiment. Si les actifs décrits dans la phrase susmentionnée dépassent 3 % des actifs du Compartiment, ils doivent être vendus dans les six mois à compter du jour de dépassement du seuil de 3 %, mais seulement dans la mesure où ils dépassent ce seuil. Les restrictions d'investissement relatives à des investisseurs VAG spécifiques ne font pas partie de la Restriction d'investissement VAG.</p>			
Niveau de levier	0-0,05		0-2	
Méthode de gestion des risques	Value at Risk relative			
Orientation régionale	Europe		Mondiale	
Marchés émergents	Applicable			
Devises étrangères	Autorisé			
Compartiments cibles	Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des OPCVM et/ou OPC.			
Duration (échéance résiduelle moyenne pondérée)	-			
SRRI	6			
Commission forfaitaire par an	Catégorie d'Actions	(effective/maximale)	Catégorie d'Actions	(effective/maximale)
	A (EUR)	2,25 % / 2,55 %	A (EUR)	1,90 % / 2,20 %
	A (USD)	2,25 % / 2,55 %	A (USD)	1,90 % / 2,20 %
Droits d'entrée / Frais de conversion	Catégorie d'Actions	(effective/maximale)	Catégorie d'Actions	(effective/maximale)
	A (EUR)	5,00 % / 5,00 %	A (EUR)	5,00 % / 5,00 %
	A (USD)	5,00 % / 5,00 %	A (USD)	5,00 % / 5,00 %

Allianz Global Investors Fund
6A, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
P.O. Box 179
L-2011 Luxembourg

Tél. +352 463 463-1
Fax +352 463 463-620
E-mail info-lux@allianzgi.com
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Senningerberg
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :
Silvana Pacitti
Oliver Drissen
Hanna Duer
Carina Feider
Heiko Tilmont

Allianz Global Investors Fund

Allianz Global Investors Fund P.O. Box 179 L-2011 Luxembourg

Nom du Compartiment	Compartiment absorbé		Compartiment absorbant	
	Allianz Global Investors Fund -		Allianz Global Investors Fund -	
	Allianz Emerging Europe Equity 2		Allianz Emerging Markets Equity SRI	
Taxe d'Abonnement par an	Catégorie d'Actions	Pourcentage	Catégorie d'Actions	Pourcentage
	A (EUR)	0,05 %	A (EUR)	0,05 %
	A (USD)	0,05 %	A (USD)	0,05 %
Total des frais sur encours (TFE)	Catégorie d'Actions	Pourcentage	Catégorie d'Actions	Pourcentage
	A (EUR)	2,60 %	A (EUR)	2,25 %
	A (USD)	2,60 %	A (USD)	2,25 %
Affectation du revenu / Date d'effet	Catégorie d'Actions	Référence	Catégorie d'Actions	Référence
	A (EUR)	Distribution / 15 décembre	A (EUR)	Distribution / 15 décembre
	A (USD)	Distribution / 15 décembre	A (USD)	Distribution / 15 décembre
Forme juridique	Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) en vertu de la Partie I de la Loi			
Gestionnaire d'investissement	AllianzGI			
Devise de base	EUR		USD	
Jour de transaction / Jour d'évaluation	Luxembourg/Allemagne		Luxembourg / Allemagne / Royaume-Uni	
Heure limite de transaction	7h00 CET ou CEST, chaque Jour de transaction.		11h00 CET ou CEST, chaque Jour de transaction précédant un Jour de transaction. Les demandes de souscription et de rachat reçues au plus tard à 11h00 CET ou CEST lors de tout Jour de transaction précédant un Jour de transaction sont réglées au Prix de souscription ou de rachat du Jour de transaction suivant. Les demandes de souscription et de rachat reçues après cette heure sont réglées au Prix de souscription ou de rachat du deuxième Jour de transaction suivant le Jour de transaction.	
Modèle d'évaluation à la juste valeur	Sans objet			
Mécanisme de swing pricing	Sans objet			
Dépositaire	State Street Bank International GmbH, succursale luxembourgeoise			
Agent de registre et de transfert	State Street Bank International GmbH, succursale luxembourgeoise			
Date de clôture de l'exercice	30 septembre			

Documentation commerciale

Les « Documents d'informations clés » actuels de chaque catégorie d'actions absorbante du Compartiment absorbant sont joints au présent courrier. Ces documents contiennent des informations importantes concernant les opportunités d'investissement et le profil de risque du Compartiment absorbant. Vous devez donc les lire attentivement.

Le rapport annuel du Compartiment absorbant est disponible quatre mois après la clôture de l'exercice. Le rapport semestriel est publié deux mois après la clôture du semestre.

Les documents susmentionnés et le Prospectus sont disponibles auprès de votre conseiller et peuvent être consultés ou obtenus gratuitement sur demande, aux horaires de bureau habituels, auprès du siège social de la Société, de la Société de gestion et des agents d'information dans chaque pays où les Compartiments

Allianz Global Investors Fund
6A, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
P.O. Box 179
L-2011 Luxembourg

Tél. +352 463 463-1
Fax +352 463 463-620
E-mail info-lux@allianzgi.com
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Senningerberg
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :
Silvana Pacitti
Oliver Drissen
Hanna Duer
Carina Feider
Heiko Tilmont

Allianz Global Investors Fund

Allianz Global Investors Fund P.O. Box 179 L-2011 Luxembourg

sont enregistrés à des fins de distribution publique. Ces documents sont également accessibles sur Internet à l'adresse suivante : <https://regulatory.allianzgi.com>.

L'opération de fusion sera examinée par un réviseur d'entreprises. Sur demande, nous serons ravis de vous transmettre gratuitement un exemplaire du rapport de fusion approuvé. Ce rapport sera disponible (en anglais uniquement) environ quatre mois après la Date de fusion.

Des informations supplémentaires peuvent également vous être fournies sur demande.

Modifications du portefeuille du Compartiment absorbé à la suite de la fusion

La comparaison des Compartiments absorbé et absorbant a révélé plusieurs différences au sein des principes d'investissement, tel que décrit dans les « Catégories d'actifs autorisées ». Pour cette raison, avant la fusion, tous les actifs du Compartiment absorbé seront entièrement cédés et le produit de la cession sera absorbé par le Compartiment absorbant. Aucune dilution de la performance du Compartiment absorbant n'est prévue.

Souscription d'Actions supplémentaires du Compartiment Allianz Global Investors Fund - Allianz Emerging Europe Equity 2

Comme le Nouveau compartiment ne sera qu'un véhicule pour les actifs liquides restants, l'émission de nouvelles actions est interrompue.

Rachat d'Actions du Compartiment Allianz Global Investors Fund - Allianz Emerging Europe Equity 2

Vous pouvez demander le rachat des actions du Nouveau compartiment sans frais au plus tard à 7h00 CEST le 17 juin 2024, selon la procédure de rachat habituelle. Les demandes de rachat seront réglées pour la dernière fois au prix en vigueur le 17 juin 2024 et ne seront plus acceptées après 7h00 CEST le 17 juin 2024.

Vente des Actions du Compartiment Allianz Global Investors Fund - Allianz Emerging Markets Equity SRI après la Date de fusion

Les actions du Compartiment absorbant reçues lors de la Fusion peuvent être vendues une fois créditées sur votre compte-titres.

Procédure de fusion

Après la Date de fusion, votre compte-titres sera crédité automatiquement, sans aucuns frais d'entrée ou autre, de la quantité d'actions du Compartiment absorbant correspondant au montant de votre placement précédent dans le Compartiment absorbé.

À cette fin, la valeur de votre participation dans le Compartiment absorbé est divisée par le prix des actions du Compartiment absorbant. La participation dans le Compartiment absorbant ainsi obtenue sera ensuite

Allianz Global Investors Fund
6A, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
P.O. Box 179
L-2011 Luxembourg

Tél. +352 463 463-1
Fax +352 463 463-620
E-mail info-lux@allianzgi.com
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Senningerberg
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :
Silvana Pacitti
Oliver Drissen
Hanna Duer
Carina Feider
Heiko Tilmont

Allianz Global Investors Fund

Allianz Global Investors Fund P.O. Box 179 L-2011 Luxembourg

créditée sur votre compte-titres. La conversion se basera sur le prix des actions des deux Compartiments en vigueur à la Date de fusion.

Le Compartiment absorbé ne distribuera pas de revenu pour les catégories d'actions de distribution pour la période allant de la dernière date de distribution jusqu'à la Date de fusion. À la Date de fusion, ce revenu sera considéré lors du calcul du taux d'échange lors de la Date de fusion.

Le Compartiment absorbé cumulera ses revenus au titre des catégories d'actions de capitalisation pour la période allant de la fin du dernier exercice jusqu'à la Date de fusion.

Les coûts liés aux décisions de gestion des placements au cours de la gestion du Compartiment absorbé avant la fusion, ainsi que les coûts de cession et de repositionnement estimés à environ 6 points de base seront pris en charge par ce dernier. Afin de lever toute ambiguïté, aucun coût supplémentaire lié à la fusion ne sera imputé au Compartiment absorbé.

Pour les investisseurs domiciliés en République fédérale d'Allemagne, la fusion a également été publiée dans l'édition du 12 avril 2024 du Börsen-Zeitung.

Veillez noter que la Date de fusion susmentionnée est fixée en fonction du statut actuel des jours fériés des compartiments. Il peut arriver que des jours fériés imprévus/ponctuels soient annoncés sur certains marchés, ce qui empêcherait le calcul de la valeur nette d'inventaire du Compartiment absorbé et/ou absorbant, ce qui entraînerait la nécessité de modifier la Date de fusion à la prochaine date d'évaluation.

Pour toute autre question concernant la fusion, veuillez consulter votre conseiller financier ou contacter la Société de gestion ou l'un des Agents d'information, comme indiqué dans le Prospectus.

Si vous résidez en République fédérale d'Allemagne, veuillez contacter Allianz Global Investors GmbH, société sise Bockenheimer Landstrasse 42-44, D-60323 Francfort-sur-le-Main, adresse électronique : info@allianzgi.de en tant qu'Agent d'information en République fédérale d'Allemagne.

Avis aux investisseurs en Suisse : BNP Paribas, Paris, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16, CH-8002 Zurich, est le Représentant et l'Agent payeur en Suisse. Le Prospectus, les Documents d'informations clés, les Statuts ainsi que les rapports annuel et semestriel, peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse.

Le Prospectus peut être consulté ou obtenu gratuitement auprès du siège social de la Société et de la Société de gestion à Francfort-sur-le-Main, ainsi qu'auprès des Agents d'information de la Société (tels que State Street Bank International GmbH, succursale luxembourgeoise au Luxembourg ou Allianz Global Investors GmbH en République fédérale d'Allemagne) dans chaque pays où le Compartiment initial est enregistré à des fins de distribution publique.

Sincères salutations,
Le Conseil d'administration

Allianz Global Investors Fund
6A, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
P.O. Box 179
L-2011 Luxembourg

Tél. +352 463 463-1
Fax +352 463 463-620
E-mail info-lux@allianzgi.com
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Senningerberg
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :
Silvana Pacitti
Oliver Drissen
Hanna Duer
Carina Feider
Heiko Tilmont

Allianz Global Investors Fund

Allianz Global Investors Fund P.O. Box 179 L-2011 Luxembourg

Ceci est une traduction du document original. En cas de divergence ou de signification ambiguë dans l'interprétation de cette traduction, la version originale anglaise prévaut tant qu'elle n'enfreint aucune loi locale de la juridiction applicable.

Allianz Global Investors Fund
6A, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
P.O. Box 179
L-2011 Luxembourg

Tél. +352 463 463-1
Fax +352 463 463-620
E-mail info-lux@allianzgi.com
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Senningerberg
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :
Silvana Pacitti
Oliver Drissen
Hanna Duer
Carina Feider
Heiko Tilmont